

Ces points ont été mis à l'ordre du jour des sessions de travail des comités mixtes d'entreprises qui implantaient des mesures de conciliation travail-famille. Ils sont présentés à titre indicatif et peuvent être modifiés en fonction du contexte particulier dans lequel la démarche se déroule.



3

POINTS À ABORDER DANS LES SESSIONS DE TRAVAIL DU COMITÉ MIXTE

Première session de travail

1. Objectifs de la démarche d'implantation de mesures de conciliation travail-famille (CTF) dans l'entreprise
2. Objectif de l'étape 1, l'analyse
3. Rôle du comité et travaux à effectuer
4. Définition commune de la CTF
5. Analyse du portrait familial (difficultés éprouvées et attentes du personnel en matière de CTF)
6. Analyse du portrait de l'entreprise (mesures de CTF déjà en place et contraintes de l'entreprise)
7. Conditions de succès de la démarche

Deuxième session de travail

1. Retour sur l'étape 1, l'analyse
2. Objectif de l'étape 2, l'élaboration et l'implantation
3. Besoins établis en matière de CTF
4. Changements à apporter dans l'organisation en matière de CTF
5. Mesures de CTF possibles
6. Avantages et inconvénients des mesures de CTF possibles
7. Mesures de CTF prioritaires
8. Étapes d'implantation

Troisième session de travail

1. Retour sur l'étape 2, l'élaboration et l'implantation
2. Objectif de l'étape 3, le suivi
3. Évaluation du taux d'utilisation des mesures de CTF
4. Détermination des avantages des mesures implantées
5. Détermination des obstacles à l'utilisation des mesures implantées
6. Adaptations à apporter aux mesures implantées
7. Désignation d'une personne responsable du dossier CTF dans l'entreprise
8. Modalités de suivi à long terme de la CTF dans l'entreprise